

# L'éolien **industriel** une **fausse** bonne idée



ASSOCIATION  
GARDEZ LES CAPS

Club 41 ARMOR Conférence du 30 janvier 2014

# Qui sommes-nous ?

**GARDEZ LES CAPS** est une association indépendante (loi 1901) avec un double objet :

- ❑ la préservation du patrimoine marin et littoral des baies de Saint-Brieuc et Saint-Malo
- ❑ en harmonie avec son nécessaire développement économique

**➔ Inscrire la baie de Saint-Brieuc dans une logique de développement cohérent, donc durable.**



# En 2014, la centrale éolienne reste un projet

- ❑ Les études d'impact en cours devront être validées.
- ❑ L'enquête publique commencera en 2015.
- ❑ La Cour des Comptes a épinglé le projet en juillet dernier.
- ❑ Des recours contentieux ont été déposés.
- ❑ Le contexte économique a changé.

- GARDEZ LES CAPS pour irrégularité de l'appel d'offres auprès du tribunal administratif de Paris puis de Rennes.
- Nass & Wind, concurrent le mieux disant évincé de l'appel d'offres. (GARDEZ LES CAPS s'y est associé)
- EPAW contre l'UE auprès de cour de justice à Luxembourg : recours déclaré recevable. **Objet : préconisation de l'éolien sans aucune étude préalable**
- RECOURS auprès de l'Union Européenne pour concurrence déloyale et subvention déguisée .
- Les coûts globaux rapportés à la production réelle commencent à être connus et inquiètent
- Les banques s'interrogent sur la pérennité de la rentabilité



## **Nous aborderons 3 points**



**L'économie littorale des Côtes d'Armor est remise en cause**



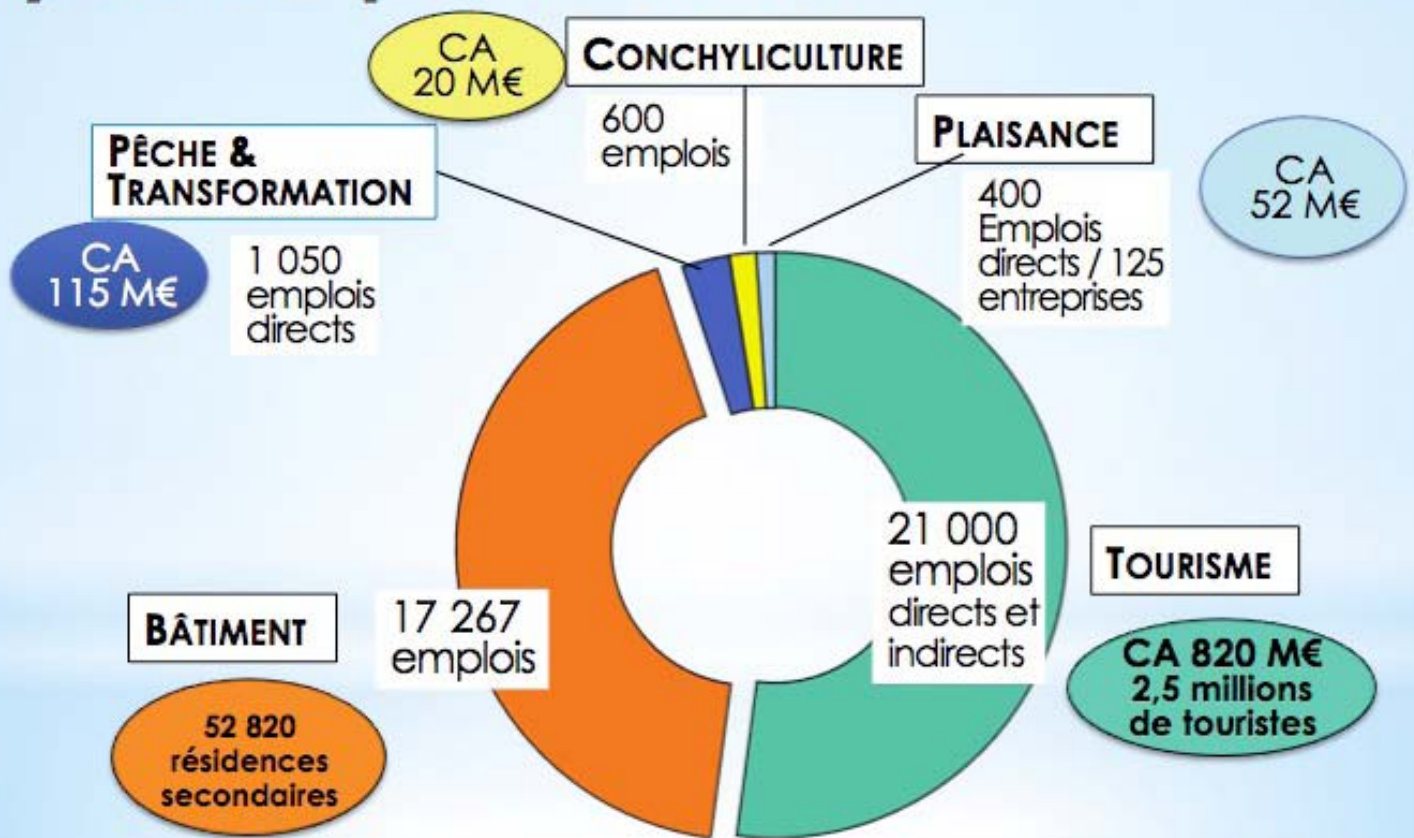
**Sans contrepartie : les promesses d'emplois sont contradictoires avec le rapport de la Cour des Comptes de juillet 2013**



**Un projet opaque**



# Côtes d'Armor, une économie rythmée par le littoral



Base : 216 644 emplois total

Source : Côtes d'Armor Développement; INSEE



Conférence du 30 janvier 2014



ASSOCIATION GARDEZ LES CAPS

# Le **tourisme** un des principaux **atouts** du département

- ❑ Cité comme atout par **82%** des élus costarmoricaains \*
- ❑ Un environnement préservé : Principal argument développé par l'Office du tourisme des Côtes d'Armor.

« Une destination verte pour une clientèle ayant basé son choix sur la recherche d'un séjour ressourçant dans un environnement authentique et préservé. »

(Source INSEE Bretagne décembre 2012)

## ➤ **Un tourisme en évolution vers le haut de gamme**

\*Consultation menée par le Conseil Général, dans le cadre de sa réflexion sur «Les Côtes d'Armor en 2020»



## L'attractivité du littoral est remise en cause

- ❑ On nous parle « d'un **nouveau tourisme** basé sur des visites en bateau de la centrale ! »
- ❑ On nous dit « **L'éolien affirmera l'image verte du département** » !
- ❑ Aucune étude n'a été faite sur l'impact touristique et écologique
  - ➔ La seule étude paysagère présentée lors du débat public, très critiquable
  - ➔ Les acteurs économiques intéressés et les riverains **n'ont pas été consultés.**
  - ➔ La problématique de la **dévalorisation immobilière** n'est même pas évoquée. (voir jurisprudence Eolien terrestre)

# La centrale éolienne est **un projet industriel**, pas un aménagement touristique

Exceltys, cabinet d'études pour le développement durable mandaté par la CCI des Côtes d'Armor, écrit dans son bulletin Synthèse N°5 du 11 mai 2011 :

## « **IMPACTS NÉGATIFS**

La proximité des sites d'Erquy et du Cap Fréhel (Zonage Natura 2000) avec le parc éolien offshore, peut être considérée comme difficilement compatible.

De plus, l'impact visuel peut dégrader la perception du paysage.

Enfin, le projet peut engendrer des conflits d'usage sur les espaces marins et côtiers.

La communication doit donc minimiser les impacts négatifs au profit du développement local. »





# Le projet est **incohérent** avec les politiques de développement

## Contradictions avec les politiques de préservation menées

- ✓ **Des dizaines d'années, des Millions d'€ d'investissements** pour préserver, aménager, soutenir tourisme, plaisance et pêche.
- ✓ Projets : inscription comme **grands sites de France** des Caps Fréhel et d'Erquy + le projet de Parc marin Normand-Breton + projet de Parc Rance-Emeraude.....

## Des risques écologiques non estimés

### Les études d'impacts seront

- ✓ réalisées après l'appel d'offres,
- ✓ financées et publiées par l'exploitant,
- ✓ sans réelle validation d'organismes scientifiques indépendants,

**Les indemnisations ne remplacent pas l'économie détruite.**



## Des **promesses** d'emplois basées sur des **hypothèses**

*Ailes Marines : « au cours des phases de fabrication et d'installation ... le projet va mobiliser 2000 emplois directs ... dont 1000 en Bretagne... »*

❑ **Contradictoire avec les observations de la Cour des Comptes** Extrait rapport CC :

- *« A moyen terme les estimations d'emplois créés par l'éolien en mer ne peuvent être validées ni par l'Etat ni par la Cour. ... Aucune étude n'a été menée permettant de valider les chiffres et d'affirmer qu'il s'agira de création ou de redéploiement d'emplois locaux. » (p105)*
- *« Enfin de façon générale, les conséquences du développement des ENR sur l'emploi en France sont modestes et le suivi qui en est fait aujourd'hui ne permet pas de faire la part entre création et redistribution des emplois. » (p120)*

❑ **Le Rapport Energies 2050** (commandité par le 1<sup>er</sup> Ministre au « Centre d'Analyse Stratégique) ne prévoit pas de création significative d'emplois en France du fait des énergies renouvelables dont l'éolien. Les créations compenseront simplement les pertes.



# L'industrie éolienne aujourd'hui

## ❑ Les acteurs :

- ✓ **Marché à maturité** : La France arrive tard
- ✓ **Marché très concurrentiel et saturé**: Allemands, Danois, Espagnols ...et maintenant Chinois

Licenciements chez les grands industriels éoliens : Vestas, Gamesa, RWE... et même Areva en Allemagne (*Les Echos 29 Janvier 2014*)

## ❑ Les payeurs

**Marché remis en cause par de nombreux états** (Danemark, Angleterre, Allemagne - cf *Les Echos 29 janvier*) **et refusé par d'autres** (Pologne)

**CC** : « *La politique de soutien du gouvernement anglais a toutefois récemment été revue à la baisse et certains projets industriels ont été abandonnés.* »

En novembre 2013, **RWE (groupe allemand) abandonne son projet Atlantic Array, 240 éoliennes offshore** : incertitude sur l'engagement de l'Etat britannique à subventionner les énergies renouvelables.

## Pour le projet de Saint-Brieuc

### □ L'assemblage des éoliennes est prévu au **Havre (Normandie)**

L'existence de cette usine (production de 100 éoliennes/an) dépendra de l'obtention de nouveaux marchés par AREVA. (France, Angleterre ...)

#### Quel marché, quel contrat à ce jour ?

**CC :** « Le 1<sup>er</sup> appel d'offres ne suffira pas pour rentabiliser les usines construites. La réalisation de l'objectif de 6 GW [éolien en mer] à horizon 2020 n'amènerait au mieux que 4 à 6 années de plan de charge. Les investissements à réaliser **ne seront donc rentables que si** des marchés en Manche et Mer du Nord sont accessibles à l'exportation. »

**Notons qu'AREVA s'est déjà engagé à construire une usine en Ecosse, une usine à Rouen, ....**



## Pour le **projet de Saint-Brieuc**

- ❑ **L'assemblage des fondations est prévu à Brest**

**X** mais incertitude sur le type de fondations

- ❑ **Peut-être un peu de sous-traitance pour quelques entreprises costarmoricaines.**

**Fin août 2013 : que 3 lettres d'intention pour des entreprises de la baie !**

**sous réserve** que leur offre soit compétitive etc... (source Ailes Marines)



## Quels **emplois locaux** en phase d'exploitation (**2020**) ?

- ❑ Ailes Marines **annonce 140 emplois** sur le site du port de maintenance, Saint Quay-Portrieux.
- ❑ **Réalité du terrain** (comparaison avec d'autres sites existants)
  - ✗ **100 éoliennes = 21 emplois locaux de maintenance** : Thanet, UK  
(Source site de l'exploitant )
  - ✗ Pour St- Brieuc environ **~120 emplois sont conditionnés par la création d'autres sites** : pôle commun de maintenance et de contrôle de la production.



**Quelle sera la balance nette de l'emploi ?**

**Pour les 140 annoncés (0,6% des emplois touristiques) combien réellement créés et combien seront détruits : Tourisme et Pêche.**

# Les **non-dits** de la communication

## Cour des Comptes: un appel d'offres douteux

« Ainsi l'appel d'offres lancé en 2011 pour développer les parcs éoliens en mer n'a pas réuni les meilleures conditions pour limiter les prix... » p 52

« ...Dans le cadre de l'appel d'offres de juillet 2011 relatif à l'éolien en mer, le site de Saint-Brieuc a été attribué à la société Ailes Marines SAS recourant aux turbines d'AREVA alors que la société Eolien Maritime France était mieux classée par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie). La DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat) proposait pour sa part une solution de remise en jeu du lot de Saint-Brieuc avec celui du Tréport, qui n'avait pas été attribué, mais elle n'a pas été non plus suivie par le Ministre... **Elle a abouti à privilégier un candidat en dépit d'un prix plus élevé que celui proposé par EMF.** » p66



# Des performances **surestimées**

## Cour des Comptes :

« En outre, les calculs sont réalisés avec **des hypothèses de facteurs de charges qui se situent systématiquement à la limite supérieure** de ce qui est techniquement possible pour les installations. » p41



**Le taux de production annoncé par Ailes Marines  
(36% de la capacité installée) relève de ce mode de calcul.**





# Les non-dits

## Une communication systématiquement orientée

- ❑ Déficit d'informations : données écologiques absentes
- ❑ Mécénat : clubs de voile, musée, pêcheurs, écoles.....
- ❑ Des coûts associés jamais évoqués : Réseaux et centrales thermiques

### → Cour des Comptes

« En revanche, ... les calculs ne tiennent pas compte des **coûts fiscaux** (dispositifs divers 1,306 Md€/an), des **coûts de recherche** (200 M€/an 2012), ou encore des coûts induits par l'adaptation des **réseaux de transport et de distribution**, etc. » p87,89,96

# Les non-dits

## L'augmentation du coût de l'électricité

Le rapport du Sénat prévoit déjà d'ici 2020, une augmentation de la facture d'électricité de **+ 50% pour les particuliers** et **+60% pour les entreprises**

(dont certaines, comme la chimie, se demandent si elles ne vont pas devoir se délocaliser compte tenu de ces coûts.)

**En fait le doublement de la facture d'électricité semble d'ores et déjà acquis même si non annoncé.**

**Outre l'augmentation pour le particulier, le développement de l'éolien risque d'affaiblir notre économie plutôt que de créer des emplois.**



# Des structures **vides**

Greffe du tribunal de commerce de Paris 2013

**La SAS Ailes Marines\*** (attributaire de l'appel d'offres 2Mds€)

- ✗ Capital de 3 000 €
- ✗ 0 salariés / 0 €uros de chiffre d'affaires
- ✗ en perte de 5,146 Millions d'€uros en 2012 et endettée de 14 Millions d'€uros
- ✗ Filiale de filiale .....

Le statut de SAS : aucun capital minimum, responsabilité des associés limitée aux apports, grande liberté de gestion.

➔ **Ailes Marines peut disparaître du jour au lendemain.**  
(le consortium n'a pas d'existence juridique)

➔ **Quid du démantèlement ?**

Durée de vie = 20 ans (concession et matériel)

Montants prévus très faibles et quelles garanties financières si diminution des subventions et arrêt d'activité

# Conclusion

- ❑ Ce projet ne s'inscrit pas dans la logique du développement des Côtes d'Armor
- ❑ L'enjeu des Côtes d'Armor
  - ✓ Continuer à développer son économie autour de ses richesses
    - Utiliser ses ressources naturelles : paysages, écologie
    - Faire émerger d'autres sources d'énergies qui sont présentes sur son territoire.
  - ✓ Il existe d'autres projets : Grand Site, Parc naturel etc..
    - qui peuvent devenir de véritables moteurs économiques en terme d'emplois, pas exclusivement basés sur le tourisme : création d'un label de qualité ..



Nous vous **remercions**



**de votre attention**

<http://gardezlescaps.org>